Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_001-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 28 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE VINGT HUIT MARS

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -001

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Annie PONS

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin		X		de FRANCOIS Béatrice
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBE Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		DEL POZO Irma
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine		X		GUILBAULT Nicky
DELPLANQUE Emmanuel	X			
DUPUY Pauline		X		VINCE Bernard
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia		X		CHARTIER Marie-Laëtitia
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_001-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2023

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -001 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNCIPAL

Rapporteur : Mme Annie PONS

Par délibération en date du 09 décembre 2020 et conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur.

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant « réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupement » apportent des modifications à certains articles du CGCT à compter du 1er juillet 2022.

Par ailleurs, d'autres articles doivent faire l'objet d'une actualisation, de corrections ou de précisions.

Le projet de règlement modifié est joint à la présente.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver :

- La modification de l'article 6, relatif aux questions orales
- La suppression de l'article 22, relatif au recueil des actes administratifs
- La modification des numéros des articles, suite à la suppression de l'article 22
- La modification de l'article 26, relatif au droit d'expression des Conseillers municipaux

Le Conseil Municipal,

Vu L'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l''ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant « réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupement »,

Vu La délibération DEL.2020.12.09-001 du 09 décembre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu Le projet de modification du règlement intérieur,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Annie PONS,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver les modifications du Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Adopte **à l'unanimité (27 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 mars 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre